

Volet à **RETOURNER** à :

BROCANTE DE MONTSOULT

USMBM FOOTBALL

51, rue de Beauvais
95560 Montsoult

Accompagné :

d'un chèque à l'ordre de, U.S.M.B.M. FOOT,
et d'une photocopie de la CARTE GRISE utilisée le jour de la manifestation
et d'une photocopie de VOTRE CARTE D'IDENTITE (particulier)
ou d'une photocopie du REGISTRE du COMMERCE (professionnel)
et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

DEMANDE D'AUTORISATION DE VENTE

M., Mme, Mlle, Prénom
Adresse
.....
.....
Code postal Ville
Tél. /
Courriel

sollicite l'autorisation du comité d'organisation de participer en qualité d'exposant à la **BROCANTE DE MONTSOULT, le 26 mai 2024** et d'utiliser le domaine public prévu à cet effet. Déclare avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT DE LA BROCANTE** déchargeant par là-même, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives, quant à sa participation. S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à **NE PAS CÉDER CETTE AUTORISATION** qui lui est consentie à titre **PERSONNEL** et **INDIVIDUEL**.

PRIX par MODULE de 2 MÈTRES : 20 Euros

20 Euros x module(s) de 2 mètres = Euros

ATTENTION : Aucuns véhicules ne pourra stationner sur le tracé de la brocante

PARTICULIER PROFESSIONNEL

Fait à date

Signature :

Volet à **CONSERVER**

BROCANTE DE MONTSOULT

DIMANCHE 26 MAI 2024 de 6 à 19 heures
07.69.03.47.97

RÈGLEMENT À LIRE ATTENTIVEMENT

- ▶ Toute place non occupée à 9 heures, sera redistribuée et non remboursée.
 - ▶ Les réservations ne seront effectives qu'après règlement par chèque à l'ordre de **USMBM Foot**, **EI** envoi d'une photocopie de la carte d'identité ou du registre du commerce.
- Dans le cas contraire la réservation ne sera pas retenue et l'inscription se fera le matin de la brocante **DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES**.

Toute prestation de vente alimentaire, boissons, sandwichs devra être obligatoirement soumise à autorisation de l'organisation.

- ▶ Les personnes devront s'annoncer avant l'enceinte de la brocante et ne seront autorisées à y entrer que par les organisateurs.
- ▶ Une liste des objets à vendre devra être établie, elle pourra être contrôlée sur place.
- ▶ Sont interdits à la vente : les armes à feu, les animaux, les bijoux en métal précieux, les objets neufs.

LES PERSONNES PRATIQUANT DES ACTIVITÉS DIFFÉRENTES DE CELLES ANNONCÉES SUR LA FICHE D'INSCRIPTION SE VERRONT REFUSER L'INSTALLATION.

- ▶ Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous.
- ▶ Respecter l'environnement : **Stationnement Interdit sur les Pelouses**
- ▶ Respecter le code de la route pour le stationnement.
- ▶ Prendre connaissance de l'arrêté municipal.
- ▶ En s'inscrivant à la présente, les exposants déclarent connaître les **RÈGLEMENTS DES BROCANTES** et déchargent les organisateurs de toutes responsabilités quant à leur participation.

Le comité organisateur de la BROCANTE DE MONTSOULT décline TOUTES RESPONSABILITÉS en cas de pertes, de vol ou de détérioration de matériels ou d'objets en vente.

LES EMPLACEMENTS VOUS SERONT COMMUNIQUÉS 8 JOURS AVANT LA BROCANTE. Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription.

Vous trouverez sur place **PETIT-DÉJEUNER, BUFFET, BAR, TOILETTES**.
Nous espérons que vous passerez une excellente journée en notre compagnie.